Présentation de deux métiers juridiques : avocat et greffier

Le Mercredi 18 Janvier, deux intervenants sont venus présentés leur métier respectif. Il y a eu tout d'abord M. Soulier qui est le directeur des greffiers de la Creuse. Puis dans un second temps, il y a eu Mme Mazure qui elle est avocate au barreau de la Creuse. N'étant pas là le jour de l'intervention, je ne vais pas pouvoir vous synthétiser leurs paroles. Du coup, je vais tout simplement vous présenter ces deux métiers grâce à des informations que j'ai pu trouver. Je vais dans un premier temps vous présenter le métier d'avocat. Puis dans un second temps, je vais vous présenter le métier de greffier.

Tout d'abord, un avocat est un juriste dont les fonctions traditionnelles sont de conseiller, représenter, d'assister et de défendre ses clients devant la cour, en plaidant pour faire valoir leurs droits. Il est également appelé le défenseur. Autre le fait de défendre ses clients, un avocat peut également rédiger les documents nécessaires aux traitements d'affaires judiciaires. En France, on estime qu'il y a environ plus de 70 000 avocats. On peut identifier 5 mission dans ce métier :

- -Il représente ses clients devant la justice : il parle à leur nom les tribunaux
- -Il doit bien évidemment défendre de son client : c'est la base de son métier
- -Il assiste ses clients dans leur prise de décisions
- -Et il rédige les actes nécessaires à la justice ou à son client pour arriver à la résolution du conflit.

Mais pour devenir avocat, il faut aller en fac de droit et d'obtenir (de préférence) un Master 2. Les étudiants peuvent ensuite préparer l'examen d'entrée dans l'un des centres régionaux de formation professionnelle pour avocats. Les instituts judiciaires s'avèrent être un bon moyen pour les candidats de se préparer à cet examen extrêmement sélectif. La formation professionnelle dure dix-huit mois : il y a tout d'abord six mois de formation, puis six mois de travail sur un projet pédagogique, et enfin six mois dans un cabinet d'avocats. De plus, un avocat peut se spécialiser lorsque ses compétences professionnelles ont été validées par un jury, et attestées par un certificat délivré par le Conseil national des barreaux. L'avocat spécialiste doit effectuer au moins 10 heures de formation par an dans son domaine de spécialisation. Il existe actuellement 28 mentions de spécialisation. L'avocat peut faire état de deux spécialisations au maximum. Je vais citer quelques spécialisations qui existent : droit immobilier; droit pénal; droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine; droit rural; ... Même si tout personne peut exercer ce métier, il y a certains profils qui sont plus avantagés que d'autres. Par exemple, il faut se montrer très organisé dans son travail et être capable d'assimiler facilement une quantité très importante d'information car la Loi est vaste et parfois compliquée. Il doit se montrer irréprochable. Lors du serment que prononce le futur avocat, il promet de faire preuve de « dignité, conscience, indépendance, probité et humanité » dans l'exercice de ses fonctions. Il doit être digne de confiance et respecter le secret professionnel vis-à-vis de ses clients. Il doit être un très grand orateur si il veut convaincre son auditoire de l'innocence de son client.

De plus, ce métier comporte des avantages et des inconvénients. Je vais vous annoncer tout d'abord les avantages. Un avocat a l'opportunité de participer à la construction d'une société plus juste. En représentant leurs clients devant les tribunaux, ils peuvent aider à faire respecter la loi et à assurer un monde plus juste. Et il a une certaine autonomie et un bon salaire. Et en ce

qui concerne les inconvénients : un avocat est un métier assez stressant et assez conséquent en matière d'horaires. De plus, c'est un métier assez compétitif (beaucoup d'avocats pour peu de postes).

Et enfin, un greffier est un auxiliaire de justice. Il garantit l'authenticité des décisions du juge. Tout jugement rendu en son absence peut être annulé, car il serait entaché d'un vice de forme. Sa mission principale consiste à transcrire les débats lors d'un procès, à dresser des procès-verbaux et à rédiger les décisions du tribunal. Mais le greffier doit aussi constituer les dossiers, enregistrer les affaires, rédiger les actes et prévenir les parties de la date de l'audience. Il conserve les pièces, les archives. Il peut aussi jouer un rôle d'accueil. Il est souvent le premier interlocuteur que le citoyen rencontre en pénétrant dans le Palais de Justice. Il exerce dans un Tribunal d'Instance ou de Grande Instance, un conseil des prud'hommes, une cour d'appel ou à la Cour de cassation. Et à l'audience, le greffier doit porter une robe noire. En France, ces greffiers sont aujourd'hui 9 000.

De plus, le greffier doit avoir de nombreuses qualités. En effet, il doit être polyvalent, rigoureux et organisé vu qu'il suit plusieurs affaires à la fois. Il doit se montrer accueillant avec le public. Il doit être aussi bon pédagogue et faire comprendre au grand public les formalités à suivre ou leur expliquer un terme du jargon judiciaire. Il doit enfin être discret, diplomate et respecter le secret professionnel.

Pour être greffier, il faut minimum Bac+2 (généralement de droit). Mais la plupart des candidats ont un niveau Bac+3 minimum. Le concours est également ouvert en interne aux fonctionnaires et agents de l'État justifiant de 4 ans de services. Une fois reçus, les candidats s'engagent à servir l'État pendant au moins quatre années. Ils doivent suivre une formation de 18 mois à l'ENG (l'École Nationale des Greffes). La formation est rémunérée et comprend une partie théorique et une partie pratique. Lorsqu'ils sont titularisés, les greffiers se voient offrir différents postes en fonction de leur classement au sortir de l'école.

De plus, le salaire de greffier est soumis à une grille indiciaire proposée par l'État. En tant que débutant, il sera possible de gagner un salaire supérieur à 1 600 euros bruts par mois (1 250 euros net). Après plusieurs années d'ancienneté, les salaires observés peuvent atteindre 2 800 euros brut mensuel. Il reste assez difficile de négocier le salaire, dans le cadre de la fonction publique. Il n'en reste pas moins qu'en plus de son salaire, il pourra prétendre aux avantages de son statut, comme la sécurité de l'emploi. Le greffier peut officier au sein de l'administration centrale, des services inter-régionaux ou des juridictions. En tant que professionnel du droit, il se verra donc offrir une grande multitude de possibilités de fonctions différentes. Le salaire sera souvent influencé par le choix de secteur de ce type de professionnel. Les métiers du droit pouvant être exercés dans le privé sont généralement plus rémunérateurs que des emplois réservés au service public.

Et enfin ce métier a des avantages et des inconvénients. Je vais vous annoncer tout d'abord les avantages. Tout d'abord, c'est un travail très valorisant vu que le greffier est un élément essentiel du monde judiciaire. Sa présence à l'audience est essentielle. Les affaires que l'on a à traiter sont souvent différentes les unes des autres. Et c'est lui qui réunit les informations récoltées à l'audience sur base de ce que le juge a dit afin d'en constituer le jugement. Et en ce qui concerne les inconvénients : Il est amené à assister à des audiences supplémentaires, ce qui forcément donne une surcharge de travail. Mais il reste quand même dans un domaine où il est le plus efficace. Mais c'est pas toujours évidents, surtout dans le cas où il y a beaucoup d'affaires

en peu de temps. C'est pour cela que les greffiers sont de plus en plus polyvalent. Malgré ces inconvénients, il est très rare de voir des greffiers changer de métier.

On peut conclure que ces deux métiers juridiques, quelque soit leurs avantages ou leurs inconvénients, sont des métiers qui sont assez prisés par les individus. Même si le niveau est dur, les étudiants en droit se donnent les moyens d'accéder à ce genre de métier. De plus, ce sont des métiers qui sont assez féminisés. Donc si un étudiant masculin se présente pour passer les concours, il peut être avantagé.

Pradeau Marion